

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
—
VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30

N° 14 – CULTURE

Création d'un comité de pilotage de la langue basque : approbation de la composition

Rapporteur :
M. Etcheverry, adjoint

ACTE EXÉCUTOIRE
TRANSMIS EN SOUS-PRÉFECTURE
REÇU EN SOUS-PRÉFECTURE LE... 3... février 2022
AFFICHÉ LE... 31... janvier... 2022
CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

PL LE MAIRE
par délégation
Séverine Niquet

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2022 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint Jean de Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen

Présents

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Sylvie Dargains, Noémie Troubat, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Gaëlle Lapix, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Peio Etcheverry-Ainchart, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs

- Jean-Luc Casteret, conseiller municipal délégué, à Jean-François Irigoyen, maire
- Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée, à Guillaume Boivin, conseiller municipal délégué
- Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, conseillère municipale, à Yvette Debarbieux, conseillère municipale

Date de la convocation : 21 janvier 2022

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Christine Gonzalo a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N° 14 - CULTURE

Création d'un comité de pilotage de la langue basque : approbation de la composition

M. Etcheverry, adjoint, expose :

Par délibération du 2 juillet 2021, le conseil municipal a approuvé le recrutement d'un technicien développeur de la langue basque afin de créer une dynamique favorable au développement de la langue basque au sein de la Commune.

Afin de développer sa politique linguistique, la Commune souhaite également se doter d'un comité de pilotage de la langue basque, instance de décision et d'évaluation, composée d'élus et de partenaires institutionnels majeurs.

Ce comité de pilotage a pour objectif de piloter la politique linguistique de la Commune, en définissant notamment une feuille de route élaborant les actions à mener au sein des services communaux et en direction des administrés. Il aura notamment pour mission la création d'une commission extramunicipale de la langue basque qui associera de façon élargie et transversale les acteurs majeurs de la revitalisation linguistique, tant institutionnels qu'associatifs.

Il se réunira deux fois par an, étant précisé que le bilinguisme sera privilégié en réunions du Comité.

Ce Comité de Pilotage pourrait être composé comme suit :

Commune de Saint Jean de Luz

- M. le Maire
- 6 élus dont 2 membres de l'opposition
- 1 technicien de la langue basque
- 1 responsable du service culturel
- 1 chargé de section euskara de la médiathèque

Communauté d'Agglomération Pays basque

- 1 élu
- 1 technicien

Office Public de la Langue Basque

- 1 représentant

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la création du Comité de pilotage de la langue basque, aux conditions détaillées ci-dessus,
- de désigner les élus représentant la Commune à ce Comité,
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- vu l'avis favorable de la commission municipale «*Culture, patrimoine et langue basque*» du 20 janvier 2022,

- approuve la création du Comité de pilotage de la langue basque, aux conditions détaillées ci-dessus,

- désigne les élus représentant la Commune à ce Comité, comme suit :

- * Pello Etcheverry
- * Laurence Ledesma
- * Thomas Ruspil
- * Manuel Vaquero
- * Manuel de Lara
- * Peio Etcheverry-Ainchart

- autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme

- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

